

Les députés renforcent le système de garde des médecins

La loi révisée sur la santé publique étend la garde tournante des médecins organisée par la SVM aux hôpitaux

Lise Bourgeois

Désormais, les médecins indépendants devront élargir leur tournus de garde aux hôpitaux. Le Grand Conseil a accepté hier cette proposition du Conseil d'Etat dans le cadre d'un toilettage de la loi sur la santé publique.

«La garde est un principe dans les professions médicales», a entamé la Verte Catherine Roulet, présidente de la commission permanente de santé publique. Actuellement, la loi se borne à imposer aux praticiens le devoir de «participer aux dispositifs de garde établis dans le canton».

L'article de loi révisé donne dorénavant de nombreuses précisions qui rendent obligatoires des pratiques déjà en cours dans le canton, organisées par la Société vaudoise de médecine (SVM). L'idée consiste à assujettir l'ensemble des médecins à un système de garde qui s'étend aux ser-



Philippe Randin, de Château-d'Œx, a fait valoir que certaines régions avaient vraiment besoin d'un système de garde plus solide qu'aujourd'hui. ARC/JEAN-BERNARD SIEBER

vices d'urgence des hôpitaux et des cliniques. Actuellement ceux qui ne sont pas membres de la SVM peuvent y échapper. Le système de taxe pour non-participation au tournus est également décrit. Et puis, l'Etat, qui confiera l'organisation de tout le dispositif

à la SVM, se réserve le droit d'intervenir si la garde médicale n'est pas suffisante.

Médecins rares

La nouveauté, amenée par Pierre-Yves Maillard, responsable du dossier, n'a pas donné lieu à débat

puisque tout le monde était d'accord. L'intervention du socialiste de Château-d'Œx Philippe Randin prouve qu'il existe un besoin: «C'est une bonne chose. Dans ma région la moyenne d'âge des médecins est élevée. Mon frère, qui est de la profession, est le seul à

participer à la garde de solidarité lancée récemment. D'autres régions comme Sainte-Croix ou la vallée de Joux sont concernées.»

D'autres aspects médicaux ont été abordés. Un débat s'est engagé sur l'opportunité de confier aux médecins résidant dans des zones isolées la vente de médicaments, comme cela se fait dans certains cantons de Suisse alémanique. L'UDC Werner Riesen a proposé cette idée en faisant valoir que les Cantons qui l'avaient adoptée avaient, globalement, des coûts inférieurs.

Une levée de boucliers a eu lieu en provenance des pharmaciens et des médecins de l'hémicycle. La PLR Christa Calpini, pharmacienne à Chexbres, a prévenu que sa faïtière lancerait un référendum si une telle disposition était adoptée. La socialiste Brigitte Crottaz, médecin, a précisé que la vente de médicaments par un docteur menait à un conflit d'intérêts: «Et le médecin doit avoir une indépendance financière face à l'industrie pharmaceutique.» La proposition Riesen a été balayée à 81 voix contre 18, avec 8 abstentions.

Enfin, une fusion des deux commissions de plaintes actuellement existantes a été entérinée. Le deuxième débat aura lieu vraisemblablement la semaine prochaine.